

Objet : Lettre d'appui au mémoire du Comité logement Ville-Marie dans le cadre de la consultation publique de l'OCPM sur le règlement pour une métropole mixte.

À qui de droit,

Je travaille dans le milieu communautaire depuis plus de 20 ans. Je constate que depuis plusieurs années les montréalais et montréalaises nés dans les anciens quartiers ouvriers, sont carrément expulsés de leur milieu de vie. Ils sont trop pauvres pour rester dans leur quartier à moins d'y vivre dans des logement insalubres ou de consacrer presque l'entièreté de leur revenu au paiement du loyer. La gentrification et son corollaire, la spéculation immobilière, sont des vecteurs d'inégalités sociales et d'exclusion qui attaquent de plein fouet le droit à la ville pour tous.

Je salue la volonté de la Ville de Montréal d'adopter un règlement qui va rendre obligatoire l'inclusion de logements sociaux. À cet effet, je partage l'analyse et je soutiens les recommandations du mémoire du Comité logement Ville-Marie. Je crois en effet que : "(...) la Ville doit adopter des objectifs plus ambitieux en matière de logements sociaux & familiaux et adopter ce règlement dans les plus brefs délais."

J'appuie donc les recommandations formulées par le Comité logement Ville-Marie:

Recommandation 1: Que le règlement pour une métropole mixte revoit ses objectifs d'inclusion de logement sociaux à la hausse, en en prévoyant un minimum de 40%.

Recommandation 2: Que le règlement pour une métropole mixte soit mis en vigueur dès son adoption et non en 2021.

Recommandation 3 : Que le règlement pour une métropole mixte favorise l'inclusion de logements sociaux — qui permettent réellement de répondre aux besoins des ménages locataires — plutôt que ceux supposément abordables, mais qui ne le sont pas pour les locataires ayant des besoins impérieux de logement.

Recommandation 4: Que les contributions au fonds d'inclusion de logements sociaux soit revues à la hausse et que celui-ci soit décentralisé afin que les sommes qui y sont versées servent au développement de logements sociaux, à proximité des grands développements ayant obtenus leur exclusion in situ.

Recommandation 5: Qu'en attendant d'avoir un registre des baux national, la Ville de Montréal donne l'exemple en mettant en place un registre du logement, toute tenure confondue, construit à partir du rôle d'évaluation de la Ville.

Recommandation 6: Que le règlement pour une métropole mixte prévoit des

objectifs similaires  
pour des logements familiaux soient les mêmes au centre-ville et dans la  
ville de Montréal. Et que  
ces objectifs pour tous, soit revu à la hausse, soit 25%.

Recommandation 7 : Que tout projet de développement soit soumis à  
l'inclusion, quel que soit le  
nombre d'unités.

Recommandation 8 : Que le règlement d'inclusion s'applique uniquement  
aux sites privés. Que  
les sites publics soient réservés à des développements de 100% de  
logements sociaux et  
d'équipement communautaires.

Nathalie Germain